

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES
N° 149 – ÉDITION DU 29 SEPTEMBRE 2020

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 18 septembre 2020

- DÉLIBÉRATION N°D2020_086 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 2 juillet 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_087 Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N°D2020_088 Contrat d'engagement sur le poste d'assistant des ressources humaines SPP/PATS
- DÉLIBÉRATION N°D2020_089 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2020_090 Autorisation d'ester en justice - Affaire SDIS contre X (usurpation)
- DÉLIBÉRATION N°D2020_091 Autorisation de signature de l'avenant n°5 de renouvellement du bail de location du Centre de Première Intervention intégré (CPIi) de Bulligny
- DÉLIBÉRATION N°D2020_092 Organisation du concours interne de sergent SPP au titre de l'année 2020 : Prestations complémentaires assurées par le CDG 54
- DÉLIBÉRATION N°D2020_093 Contrat d'engagement sur le poste d'agent support fonctionnel au sein du PSIT

2 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS n°BDGRH2020-826 fixant la liste des membres du jury du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels session 2020
- Arrêté SDIS n°BDGRH2020-827 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 portant modification du nombre de poste ouverts au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels – session 2020
- Arrêté SDIS n°BDGRH2020-829 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels – session 2020
- Arrêté SDIS n°GSAF2020-19 portant abrogation de l'arrêté SDIS n°2017-2103 et fixant la composition de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle
- Arrêté SDIS n°GSAF2020-22 abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF2020-21 et fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 SEPTEMBRE 2020



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 18 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N°D2020_086 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2020

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 2 juillet 2020.

DÉLIBÉRATION N°D2020_087 SORTIES DE L'ACTIF

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,
- **autorise** la sortie de l'actif des matériels tels que figurant en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_088 CONTRAT D'ENGAGEMENT SUR LE POSTE D'ASSISTANT DES RESSOURCES HUMAINES SPP/PATS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le projet de contrat joint au présent rapport,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Autorise** le recrutement de Madame Laura LOEGEL sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2020.
- **Autorise** le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer le contrat annexé au présent rapport,
- **Précise** que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget 2020.

DÉLIBÉRATION N°D2020_089 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Nancy dans les affaires RM-MJ-MC/CM, MA/PJ-RK, JMB/DD, ET-SN-TD/LTP et AB-JO/JG et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,

- **autorise** son Président à interjeter appel de la décision du 10 juillet 2020 du Tribunal Correctionnel de Nancy relative à l'affaire MA/PJ-RK,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et ses agents dans ces affaires,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2020_090 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE SDIS CONTRE X (USURPATION)

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Nancy dans cette affaire SDIS/X,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement dans cette affaire,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2020_091 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°5 DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION INTÉGRÉ (CPII) DE BULLIGNY

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu la délibération du Conseil d'administration du 29 novembre 2002 portant sur le contrat de location entre un propriétaire privé et le SDIS,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n°5 au bail de location du Centre de Première intervention intégrée (CPI) de Bulligny,
- **autorise** son Président à signer ledit avenant tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_092 ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SERGENT SPP AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 :
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ASSURÉES PAR LE CDG 54

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'arrêté SDIS n° BDGRH2020-122 modifié portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le SDIS de Meurthe et Moselle à conventionner avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle pour sécuriser et compléter l'organisation du concours interne de sergent SPP session 2020,
- **adopte** la convention du centre de gestion de Meurthe et Moselle annexée au présent rapport,
- **autorise** son président à signer ladite convention,

DÉLIBÉRATION N°D2020_093 CONTRAT D'ENGAGEMENT SUR LE POSTE D'AGENT SUPPORT FONCTIONNEL AU SEIN
DU PSIT

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le projet de contrat joint au présent rapport,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Autorise** le recrutement de Monsieur Julien DROUET sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2020,
- **Autorise** le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer le contrat annexé au présent rapport,
- **Précise** que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget 2020.

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 
ID : 054-285400016-20200921-BDGRH_2020_826-AR

ARRETE SDIS N°BDGRH2020-826 FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DU CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2020.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

VU le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 7 mai 2012 modifié relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la délibération du Bureau Conseil d'Administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 23 janvier 2020 décidant d'organiser les concours interne d'accès au grade de sergent au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton

du Meine-au-Santois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du
 et de Secours ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-122 du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

VU l'arrêté n° BDGRH2020-409 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 23 mars 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-541 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 11 juin 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 2020-09 du 18 septembre 2020 de la directrice de la délégation Lorraine du Centre National de la Fonction Publique Territoriale portant désignation d'un membre de jury

Vu le procès-verbal du tirage au sort des membres de la commission administrative paritaire en date du 10 mars 2020.

Vu la proposition du chef d'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Est en date du 18 août 2020.

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de membre de jury du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels - session 2020. Elles sont réparties en trois collèges égaux.

LES PERSONNALITES QUALIFIÉES :

<p>Monsieur Raphaël DOUET</p>	<p><i>Lieutenant-Colonel Officier de sapeurs-pompiers professionnel au service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin Président du jury</i></p>
<p>Madame Nadia HERMANN</p>	<p><i>Représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui remplacera le Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.</i></p>

LES ELUS LOCAUX :

<p>Madame Nadine CADET</p>	<p><i>Adjointe au maire, chargée de la cohésion sociale et des seniors à la ville d'ESSEY-LÈS-NANCY</i></p>
<p>Monsieur Hubert ROSSIGNON</p>	<p><i>Adjoint au maire, chargé de l'Urbanisme opérationnel et Patrimoine à la ville d'ESSEY-LÈS-NANCY</i></p>

LES REPRÉSENTANTS DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS :

Monsieur Christophe JANIN	<i>Adjudant-chef Représentant du personnel, membre de la CAP SPPNO du SDIS 54 au titre des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels</i>
Monsieur Patrick JACQUOT	<i>Adjudant Représentant du personnel, membre de la CAP SPPNO du SDIS 54 au titre des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels</i>

ARTICLE 2 : Les membres du jury seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Les frais de déplacement des membres du jury seront remboursés en application du décret n°2006-781 du 03 juillet 2016 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'état.

ARTICLE 4 : Le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle et transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 21 septembre 2020

Gauthier BRUNNER
Président du conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS

Ampliations : Dossier

Affichage

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 054-285400016-20200921-BDGRH_2020_826-AR



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS BDGRH2020-827 MODIFIANT L'ARRETÉ N° BDGRH2020-122 MODIFIE PORTANT MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTE OUVERTS AU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - SESSION 2020.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels, en particulier son article 18-II ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

VU le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 7 mai 2012 modifié relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la délibération du Bureau Conseil d'Administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 23 janvier 2020 décidant d'organiser les concours interne d'accès au grade de sergent au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Santois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-122 du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-409 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 23 mars 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-541 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 11 juin 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté n° BDGRH2020-122 en date du 30 janvier 2020 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Le nombre de postes ouverts au concours interne est fixé à 25. »

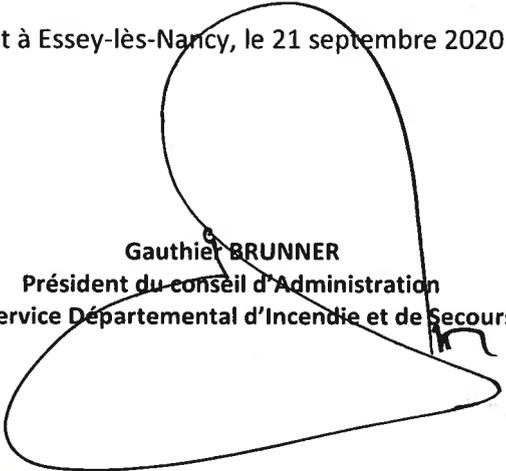
ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° BDGRH2020-122 en date du 30 janvier 2020 susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle et transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 21 septembre 2020

Gauthier BRUNNER
Président du conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS
Ampliations : Dossier
Affichage



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 054-285400016-20200921-BDGRH_2020_829-AR

ARRETE SDIS N° BDGRH2020-829 FIXANT LA LISTE DES
CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER AU CONCOURS
INTERNE D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS – SESSION 2020

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

VU le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 7 mai 2012 modifié relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la délibération du Bureau Conseil d'Administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 23 janvier 2020 décidant d'organiser les concours interne d'accès au grade de sergent au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-122 du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

VU l'arrêté n° BDGRH2020-409 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 23 mars 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-541 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 11 juin 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-826 fixant la liste des membres du jury du concours interne d'accès au cadre modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-827 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les 256 candidats, dont les noms figurent sur la liste en annexe, sont admis à se présenter aux épreuves du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2020, dont les premières épreuves se dérouleront le 08 octobre 2020.

ARTICLE 2 :

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours interne auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle et transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 054-285400016-20200921-BDGRH_2020_829-AR

Fait à Nancy le 21 septembre 2020

Gauthier BRUNNER,
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS
Ampliations : Dossier
: Affichage

ANNEXE :

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE
D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – SESSION 2020
DONT LES PREMIÈRES ÉPREUVES ONT LIEU LE 07 OCTOBRE 2020**

NOM	PRENOM
ADAM	Yvann
ADAM	Jocelyn
ALLIE	Benoit
ANDRIEU	Romain
ANNE	Loïc
ARMAND	Julien
ARNOULD	Hadrien
ASSET	David
BALESTRERI	Romain
BAUTRAIT	Dimitri
BAUZET	Laurent
BAVARD	Cédric
BEAL	Laura
BEAUVAIS	Dimitri
BELDA	Clement
BELLET	Nicolas
BENARD	Sullivan
BERNARD	Quentin
BERRIOT	Nicolas
BIRI	Kevin
BLAIS	Donovan
BLANCHET	Aurelien Pascal Sylvain
BOISSON	Dorian
BORDAS	Antoine
BOUDOT	Guillaume
BOURGUET	Emmanuel
BRETON	Alexandra
BRIMAUD	Jérémy
BRIMEUX	Axel
BRISCHOUX	Thibault
BRISEUX	Chloé
BRUNEAU	Matthieu
BRUYERE	Christophe
BUCHAILLOT	Maxime
BUISSON	Michel
CAMEDDA	Marion
CAPIER	Loïc

ESNAULT	Bastien
EYZOP	ETIC
FABBRI	David
FERGANT	Guillaume
FICHTER	Nicolas
FIEVET	Aurélien
FIUMANA	Michael
FLAMENT	Valentin
FOURRIQUET	Stephanie
FUENTES	Michael
GACOUGNOLLE-HYMAN	Mickael
GADAUT	Kevin
GALLAND	Thomas
GENIN	Clément
GERMOND	Jerome
GIROUTRU	Gilles
GOBET	Antoine
GONCALVES	Cedric
GOUGELIN	Thomas
GOURBE	Jean-François
GRANGE	Jean-Baptiste
GRIFFATON	Alex
GROSSETETE	Bastien
GUICHOU	Yannick
GUYOT	Jérémy
HABRANT	Benjamin
HEBRARD	Asad-Allah
HEFTRE	Jérémy
HERIAT	Thibault
HERRY	David
HOTTIER	Julien
HOUSSON	Mathieu
IKHLEF	Karim
INNOCENT	Jean-Victor
INSERGUET	Quentin
JADOT	David
JARRIGE	Jephté
JOSSE	Corentin
JULIEN	Arnaud
KARBOWSKI	William
KAYSER	Gary
KIRCHER	Maxim
KLEIN	Christophe
KRIPELER	Vincent

CARIMALO	Yann
CARON	Kevin
CASI	Laurent
CASSEQUELLE	Kevin
CEREJO	Thibaut
CHARBONNIER	Marc
CHARVET	Clément
CHAUVIN	Aurelie
CHEMIN	Christophe
CHENOT	Tony
CHEVALLIER	Kevin
COCHETEAU	Remy
COLLET	Florian
COMPE	Jerome
CORBILLON	Vincent
CORDONNIER	Jean-Loup
COUTAREL	Guillaume
CROCHON	Cedric
CUVILLIER	Manuel
DALMART	Kévin
DAMBRY	Arnaud
DAVY	Philippe
DECKER	Florent
DEGRAEVE	Audrey
DEISS	Benjamin
DELACROIX	Adrien
DELARUE	Romain
DELAUNAY	Julien
DELESPIERRE	Nicolas
DEMEESTER	Nicolas
DENDEN	Stephane
DEVILLARD	Mickaël
DIEMERT	Nicolas
DISCOURS	Nicolas
DOMINIK	Damien
DONIZETTI	Fabian
DUBOURG	Gaël
DUGUEPEROUX	Pierre
DUMAS	Vincent
DUPLAIN	Loic
DUPOUY MINDEGUIA	Jérôme
DURAND	Maxime
DURESNE	Benoît
EL MOKRETAR	Haroun

KULAGOWSKI	Sullivan
LAGACHE	Thomas
LANZARINI	Clément
LAVAU	Quentin
LE DEAUT	Maxime
LE FRANC	Quentin
LE GALL	Valentin
LE GUILLOU	Rachel
LEBLANC	Sébastien/Claude
LEBLANC	Sébastien/Hubert
LEBOUBE	Christophe
LECOQC	Cedric
LEDI	Kevin
LEFEBVRE	Stéphanie
LEFEBVRE	Guillaume
LEGRAND	Jérémy
LEJOT	Joffrey
LÉMENT	Kévin
LEMEU	Quentin
LEMOINE	Quentin
LHEUREUX	Grégoire
LHOSPITAL	Gregory
LIENARD	Jérémy
LIND	Valentin
LINSELLE	Fabien
LOCATELLI	Pierre
MAHÉ	Guillaume
MAINGUENAUD	Anthony
MAIRE	Stéphane
MALGOIRES	Romain
MANGIN	Coralie
MARCHAIS	Clément
MARIUS	Kévin
MARTIN	Nicolas
MARTIN	Jordan
MARTIN	Guillaume
MASSET	Gauthier
MASSON	Mickaël
MASSON	Anthony
MAUJEAN	Olivier
MEHLINGER	Maxime
MERER	Grégory
MESUREUR	Fabien
METAYER	Laure

MONCHY	N°
MONTGENIE	Damien
MUCHEMBLE	Arnaud
MUSTIERE	Jeremy
MUSTIN	Christophe
NICOLE	Julien
OLIVIER	Yoann
OLIVIER	Dimitri
ORAIN	Marc
OUARED	Sofiane
OUDOIRE	Pierre
PAOLETTI	Emmanuelle
PAPIN	Florent
PARDON	Simon
PARENT	Julien
PASQUARELLI	Gregory
PERRY	Sydney
PETIT	Jonathan
PETROLATI	Antoine
PHILIPPON	Vincent
PICARD	Frédéric
PIERROT	Johnny
PINELLI	Jean-François
PINELLI	Allegria
PIQUET	Benoît
PITTET	Jordane
PLADO-COSTANTE	Jonathan
PLANTIS	Benjamin
PONCELET	Julien
PORCHER	Marvin
POTTIER	Jeremy
PROTIN	Pierre
REBOLLO PONCE	Fabian
REMY	Pierre
RENARD	Anthony
RENAUX	Raphael
REPERT	William
RICHARD	Floriane
RICHET	Kevin
RISSE	Amélie
RIVIERE	Sébastien
ROBART	Fabrice
ROGERER	Jim
ROLIN	Damien

ROMAIN	Jeremy
RON SSE	Christopher
ROUSSEL	Damien
ROUX	Pierre
RUIS	Benjamin
RUSSO	Mathis
RYON	Aurelien
SALAUN	Benoit
SALLIO	Thomas
SCANNAPIECO	Damien
SCARFO	Arnaud
SCELLIER	Quentin
SCHLICHTING	Pierre
SCHMELZER	Aurélien
SCHNELL	Benjamin
SEGURA	Philippe
SEMPÉRÉ VITALI	Anaelle
SENI S	Anthony
SEROT	Jeremy
SERVAN	Carine
SINTES	Olivier
SIVADON	Perrine
SUEUR	Laurent
TAILLANDIER	Geoffrey
TAVERNIER	Samuel
THELLIER	Corentin
THOUVENIN	Ludovic
TIMBERT	Florian
TOUSSAINT	Donovan
TROADEC	Geoffrey
TRUCHOT	Frédéric
TURNACO	Rémi
UMBER	Loic
VANCOILLIE	Nicolas
VANSCHAMELHOUT	Simon
VANSTELANDT	Nadege
VELUIRE	Gaëtan
VESINE	Ronan
VILLETTE	Baptiste
VILLIERS	Baptiste
VIOLET	Valentin
WEIDMANN	Thomas
WELTZ	Gilbert
NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS : 256	

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le



ID : 054-285400016-20200921-BDGRH_2020_829-AR



ARRETE N°GSAF2020-19 PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE SDIS N°2017-2103 ET FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU le procès-verbal des élections des représentants à la commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 22 septembre 2020 ;

VU l'arrêté n°2017-2103 du 7 juin 2017 fixant la composition de la Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

-- ARRETE --

ARTICLE 1 : La Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours est composée comme suit :

1) Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou en son absence, le Directeur Départemental Adjoint, Président :

2) Deux sapeurs-pompiers professionnels officiers :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Capitaine Geoffrey BAULIN	Lieutenant Romain DIDIER
Lieutenant Yannick PETREMENT	Lieutenant Julien BOURLARD

3) Deux sapeurs-pompiers volontaires officiers :

Titulaires	Suppléants
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Lieutenant Jean-François GERONIMUS
Lieutenant Paulo DE SOUSA	Infirmière Delphine REMY WEBER

4) Trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers :

Titulaires	Suppléants
Adjudant Patrick JACQUOT	Sergent Florian MILITCH
Caporal-Chef Valentin MARTET	Sergent-Chef Grégory PAILLON
Adjudant-Chef Christophe JANIN	Lieutenant Christophe WEIDMANN

5) Trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers :

Titulaires	Suppléants
Adjudante-Cheffe Aurélie HIRTT	Adjudant-Chef Stéphane BORGHESI
Adjudante Florence ADLER	Caporal Kevin NOEL
Sergent-Chef Xavier BODIN	Sergente-Cheffe Céline JOLY

6) Deux représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel :

Titulaires	Suppléants
M. Arnaud PEIFFER (Technicien principal 2 ^{ème} classe)	Mme Emilie MARSAL (Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe)
Mme Laura HOFFMANN (Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe)	Mme Armelle BENOIT (Adjoint Technique)

7) Le Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical ou son représentant

ARTICLE 2 : L'arrêté n°2017-2103 du 7 juin 2017 fixant la composition de la Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 4 : M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 24 septembre 2020

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier
Membres de la CATSIS



ARRETE SDIS GSAF2020-22 ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°GSAF 2020-21 ET FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU la délibération de l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 29 avril 2015 portant élection des conseillers départementaux au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

VU la délibération n°D2020_029 du 5 mars 2020 sur le renouvellement du conseil d'administration fixant le nombre et la répartition des sièges des membres du CASDIS.

VU les procès-verbaux des élections des représentants des maires et des présidents d'EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 22 septembre 2020 ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers et non officiers, des sapeurs-pompiers volontaires officiers et non officiers et des représentants des fonctionnaires territoriaux à la Commission Administrative et Technique du service départemental d'incendie et de secours du 22 septembre 2020 ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est composé comme suit :

- 1) Le préfet, ou son représentant, membre de droit ;**
- 2) Dix-sept représentants du Conseil Départemental élus par l'Assemblée Départementale :**

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Gauthier BRUNNER, Conseil départemental du Canton du Meine-au-Sainctois	Mme Agnès MARCHAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, conseillère Départementale du canton du Meine-au-Sainctois
Mme Sylvie CRUNCHANT-DUVAL, Conseillère Départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy	Mme Catherine BOURSIER, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton d'Entre-Seille-et-Meurthe
M. Anthony CAPS, Vice-président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Entre Seille-et-Meurthe	Mme Audrey BARDOT-NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Neuves-Maisons

M. Pascal SCHNEIDER , Conseiller Départemental du canton de Neuves-Maisons	Mme Nicole CREUSOT , Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Nancy 3
Mme Sylvie BALON , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Longwy	M. Frédéric MAGUIN , Conseiller Départemental du canton de Nancy 3
Mme Michèle PILOT , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départemental du canton de Toul	M. Alde HARMAND , Conseiller Départemental du canton de Toul
Mme Véronique BILLOT , Conseillère Départementale du canton de Nancy 2	
M. Pierre BAUMANN , Conseiller Départemental du canton de Laxou	Mme Patricia DAGUERRE-JACQUE , Conseillère Départementale du canton du Val de Lorraine SUD
M. Michel MARCHAL , Conseiller Départemental du canton de Baccarat	M. Jean LOCTIN , Conseiller Départemental du canton Nord-Toulois
M. Patrick BLANCHOT , Conseiller Départemental du canton de Nancy 1	Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD , Conseillère Départementale du canton de Jarville-la-Malgrange
Mme Sophie MAYEUX , Conseillère Départementale du canton de Nancy 1	M. Christopher VARIN , Conseiller Départemental du canton de Lunéville 1
Mme Catherine KRIER , Conseillère Départementale du canton du Grand Couronné	Mme Corinne LALANCE , Conseillère Départementale du canton du Nord-Toulois
Mme Rose-Marie FALQUE , Conseillère Départementale du canton de Baccarat	Mme Maryse ALTERMATT , Conseillère Départementale de Pont-à-Mousson
M. Jean-Pierre DESSEIN , Conseiller Départemental du canton du Grand Couronné	Mme Corinne MARCHAL-TARNUS , Conseillère Départementale du canton de Saint-Max
M. Éric PENSALFINI , Conseiller Départemental du canton de Saint-Max	
M. Serge DE CARLI , Conseiller Départemental du canton de Mont-Saint-Martin	Mme Rosemary LUPO , Conseillère Départementale du Pays de Briey
M. Alain CASONI , Conseiller Départemental du canton de Villerupt	Mme Manuela RIBEIRO , Conseillère Départementale du canton de Jarny

3) Deux représentants des communes :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Guy BOUVIER , Maire d'Haroué	
M. Pierrick SPIZAK , Maire de Villerupt	M. Bernard MULLER , Maire de Badonviller

4) Six représentants des Etablissements publics de coopération intercommunale :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bertrand KLING , Vice-Président de la Métropole du Grand-Nancy	M. Éric DA CUNHA , Vice-Présidente de la Métropole du Grand Nancy
Mme Murielle COLOMBO , Conseillère Communautaire de la Métropole du Grand Nancy	Mme Martine BOCOUM , Conseillère métropolitaine de la métropole du Grand Nancy
M. Bernard BURTE , Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson	M. Henri POIRSON , Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson
M. Gérard DIDELOT , Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Longwy	M. Christian LOMBARD , Vice-Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences

M. Luc BINSINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sel-et-Vermois	M. Gérard WECKERING, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du sud Toulous
M. Filipe PINHO, Président de la Communauté de Communes de Moselle et Madon	M. Lionel RIVET, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Terres Toulous

5) *Le directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;*

6) *Deux sapeurs-pompier officier (un professionnel et un volontaire) :*

PROFESSIONNELS :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Capitaine Geoffrey BAULIN	Lieutenant Romain DIDIER

VOLONTAIRES :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Lieutenant Jean-François GERONIMUS

7) *Deux sapeurs-pompier non-officiers (un professionnel et un volontaire) :*

PROFESSIONNELS :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Adjudant Patrick JACQUOT	Sergent Florian MILITCH

VOLONTAIRES :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Adjudante-chef Aurélie HIRTT	Adjudant-chef Stéphane BORGHESI

8) *Un représentant des personnels administratifs, techniques et spécialisés :*

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Arnaud PEIFFER	Mme Emilie MARSAL

9) *Le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant*

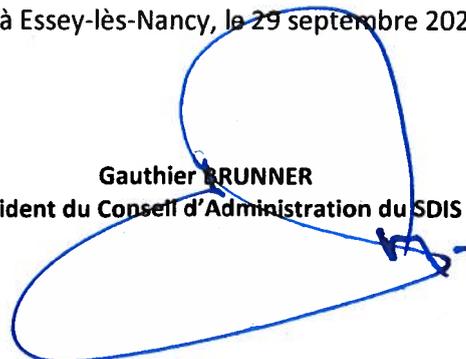
10) *Le Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompier*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 3 : M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 29 septembre 2020

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS



DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier
Membres du CASDIS